

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

DGS – Service Marketing Territorial

**OPERATION MARKETING – ATTRACTIVITE ET
TOURISME – SOUTIEN A LA CONSOMMATION LOCALE**

N° 2023 - D - 370

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions du conseil au président,

Vu, l'arrêté de Monsieur le Président subdélégant à Monsieur Michaël LAVILLE, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Considérant que GrandAngoulême souhaite soutenir la consommation locale et encourager le grand public à acheter des produits français et charentais,

DECIDE

Article 1^{er} – Dans le cadre de l'attractivité et du tourisme, est approuvée l'opération marketing visant à soutenir le commerce local en faisant gagner plusieurs lots de produits locaux à l'occasion du mois du "Made in France" organisé dans certains commerces de l'agglomération.

Article 2 – Cette opération se déroulera du 15 au 30 novembre 2023. Les clients devront trouver les coqs aux couleurs de l'opération cachés dans les commerces participants à l'opération.

Article 3 – La remise des prix aux gagnants sera réalisé mi-décembre.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable public de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 27 DEC. 2023

Pour le Président,
Le Vice-Président,

Reçu en Préfecture
Le : 27 DEC. 2023

Affiché ou notifié
Le 27 DEC. 2023



Michaël LAVILLE